



Liste des délibérations du Conseil Municipal  
du 9 Novembre 2023

Date de convocation 03-nov-23  
Date et heure de séance 9 Novembre 2023 - 20h30  
Heure de levée de la séance 22h15

Martine MANSUY a donné pouvoir à Cécile GALLIEN

Pouvoirs

N°1-1	Approbation du PV du dernier Conseil municipal	Validé	Unanimité
N°1-2	Correction du PV du Conseil du 7 juillet 2023	Autorise la rectification du PV	Unanimité
N°2-1	DIA parcelle AD 49	Ne pas préempter cette parcelle	Unanimité
N°2-2	DIA parcelles AE 309 et 311	Ne pas préempter ces parcelles	Unanimité
N°3	Achat par la Commune des parcelles AH 191 et B 552	Autorise l'acquisition par la Commune de cet ensemble immobilier constitué des parcelles AH 191 et B552 au prix de 11 000 €. Les diagnostics obligatoires et frais de notaires sont à la charge de la Commune. Autorise Mme le Maire à signer tout document afférent au dossier	Unanimité
N°4	Aménagement de l'accès arrière de la Mairie – demande de subvention à la Région au titre de l'appel à projets « Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local »	Prend note des différents devis présentés et confie à Madame le Maire le choix de la meilleure offre Sollicite l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local » pour l'aménagement de l'accès arrière de la Mairie à partir d'équipements en bois local, Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes afférents.	Unanimité
N°5	DM n°3 du budget général	Dépenses d'investissement Compte 2188-254 Achat batteur mélangeur cuisine 3 232.00 € Compte 2158-154 Vannes incendie Intermarché 696.00 € Compte 2188-255 Achat des cages de foot 4 857.00 € Compte 020 Dépenses imprévues - 5 085.00 € Compte 2151-90 Travaux voirie Lareveyre + virage - 3 700.00  Dépenses de fonctionnement Compte 615221 Toiture local chasse et stockage communal 924.00 € Compte 022 Dépenses imprévues - 924.00 €	Unanimité
N°6-1	Subvention à l'APEL pour la cantine de l'école Sainte Thérèse au titre de l'année scolaire 2022-2023	D'attribuer une subvention d'un montant de 3882 € à l'APEL pour la cantine de l'école Sainte Thérèse, au titre de l'année 2022-2023	Unanimité

N°6-2	Subvention 2023 à l'Association Sportive Emblavez Vorey (ASEV)	Approuve le versement d'une subvention de 4 000€ à l'ASEV en 2023	Unanimité, Gilles COLLANGE et Grégory NOEL ne prennent pas part au vote
N°6-3	Subvention 2023 à la Crèche Farandole	Approuve le versement d'une subvention de 750 € à la Crèche Farandole pour l'organisation de l'évènement des 35 ans de la Crèche Approuve la mise à disposition gratuite de l'Embarcadère et de la salle polyvalente pour cet évènement	Unanimité
N°7	Gîte d'étape : appel à cotisation 2024 Office de Tourisme	Approuve la cotisation pour l'année 2024 à l'Office du Tourisme pour le gîte d'étape de 45€.	Unanimité
N°8	Transfert de la compétence Gestion des unités de production de plus de 1000 repas à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	Estime que ce service devrait être assumé par les Communes bénéficiaires concernées D'informer la CAPEV étant donné l'insuffisance d'informations de sa part, qu'il se positionne défavorablement au transfert de compétence.	Majorité (14), 1 abstention (Gilles COLLANGE)
N°9	Désignation d'un référent déontologue des élus locaux	Décide de la désignation de Monsieur André Frédéric DELAY en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal jusqu'à la fin du mandat actuel. Le référent déontologue aura à disposition l'ensemble du matériel informatique disponible ainsi que d'une salle pour recevoir les élus qui le saisissent. Décide que le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, à l'adresse suivante : Mairie de Vorey - Place de la mairie 43800 VOREY. En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ». Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse. Le référent exerce ses missions à titre bénévole.	Unanimité
N°10	Recensement de la population en 2024 – agents recenseurs	Le Conseil est favorable au détail de la rémunération des agents recenseurs suivant : 1.30 € par bulletin individuel (Internet comme papier), 1.50 € par feuille de logement, 30 € par séance de formation ainsi que la rémunération au SMIC horaire des heures de réunion et/ou tournée de reconnaissance notamment. Autorise Madame le Maire à rémunérer les agents recenseurs sur cette base	Unanimité
N°11	Déneigement des voies communales durant l'hiver 2023-2024	Approuve les conventions de déneigement des voies communales pour l'hiver 2023-2024, indiquant notamment les voies à déneiger pour chacun d'eux et le tarif horaire de 55 € HT ou 65 € net de TVA de l'heure selon que la lame est fournie ou non par la commune Autorise Madame La Maire à les signer.	Unanimité

N°12	Suppression du service public Village de vacances	Décide de supprimer le service public village de vacances Décide de prendre acte du lancement d'une procédure de mise en concurrence pour délivrance d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public.	Unanimité
N°13	Tarifs des spectacles Embarcadère – fin 2023	Valide les tarifs ci-dessous pour les spectacles organisés par la commune à l'Embarcadère ou en plein air pour la deuxième partie de saison culturelle 2023 -entrée libre (notamment pour les sorties de résidence et souvent les spectacles en plein air) -3 € par entrée ou 5 € ou 7 € ou 10 € ou 12 € ou 15 € selon les spectacles. Avec gratuité pour certains spectacles pour les moins de 12 ans.	Unanimité
	Questions diverses	A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre aura lieu la commémoration du centenaire du monument aux morts avec la tenue des deux conférences à la médiathèque La foire de la Sainte Catherine a lieu le dimanche 26 novembre Le marché de Noël a lieu le dimanche 3 décembre	Information